

RÈGLEMENT 01-277-44

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'URBANISME DE L'ARRONDISSEMENT DU PLATEAU-MONT-ROYAL AFIN DE REMPLACER LA CATÉGORIE D'USAGE E.7(1) DE LA ZONE 0116 PAR LA CATÉGORIE D'USAGE H.2-4 ET DE FUSIONNER LA ZONE 0116 À MÊME ZONE 0074

VU l'article 131 de la *Charte de la Ville de Montréal* (L.R.Q., c. C-11.4);

VU l'article 113 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1);

À LA SÉANCE DU 6 AVRIL 2009, LE CONSEIL DÉCRÈTE :

1. Le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277) est modifié par le remplacement de la catégorie d'usage E.7(1) de la zone 0116 par la catégorie d'usage H.2-4 et de fusionner la zone 0116 à même la zone 0074 et, à cet effet, l'annexe A de ce règlement, intitulée « PLANS », est modifiée par :


- 1^o le remplacement du plan intitulé « USAGES PRESCRITS » par le plan joint au présent règlement et intitulé « ANNEXE 1 – PLAN « USAGES PRESCRITS » »;
- 2^o le remplacement du plan intitulé « ZONES » par le plan joint au présent règlement et intitulé « ANNEXE 2 – PLAN « ZONES » »;

CERTIFICAT

DE LA PROCÉDURE D'ADOPTION

| | |
|--------------------------|----------------|
| Avis de motion | 2 février 2009 |
| Résolution d'adoption | 6 avril 2009 |
| Certificat de conformité | 27 mai 2009 |
| Publication complétée | 4 juin 2009 |
| Entrée en vigueur | 27 mai 2009 |

Le secrétaire d'arrondissement,



Jean-M. Poirier, avocat

La mairesse de l'arrondissement,



Helen Fotopulos